

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Mobilisation des vacataires du CMN

Une première bataille de gagnée dans la lutte contre la précarité!

Après 5 mois de lutte et de mobilisation contre la précarité au CMN, les vacataires des monuments parisiens commencent enfin à voir le bout du tunnel ! Le SNMH-CGT combat à leurs côtés afin de dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles ils sont employés depuis des années pour certains. Avec des temps partiels imposés, des salaires de misère d'à peine plus de 700 €, une mobilité obligatoire ayant pour prétexte d'éviter la période de « carence », une flexibilité à tout va puisque même les vacataires dit « permanents » ne sont pas intégrés au planning perpétuel et ne sont là que pour servir de « bouche trou », il était grand temps que l'établissement et surtout le Ministère de la Culture réagissent et prennent enfin leurs responsabilités.

Depuis cet été, le SNMH-CGT s'est efforcé, avec les vacataires et les autres organisations syndicales, de construire le rapport de force nécessaire et a multiplié les actions pour enfin faire évoluer positivement la situation de ces personnels.

Tout d'abord, au travers de plusieurs heures mensuelles d'information syndicale, au cour desquelles les vacataires des différents monuments parisiens ont pu se rencontrer et dialoguer afin d'échanger leurs expériences et leurs vécus. Puis au travers d'une pétition rédigée par les vacataires parisiens eux-mêmes et que le SNMH-CGT a relayé auprès de tous les personnels dans tous les monuments du CMN. Cette pétition qui a recueillie plus de 300 signatures a été remise solennellement au Ministre le 4 septembre dernier. Au cours de cette réunion qui fut la première d'une longue série, les vacataires auront pu confronter aux autorités ministérielles la réalité de leurs situations.

Le 18 septembre, à l'appel de la CGT-Culture et du SNMH-CGT, plus de 50 personnes se sont rassemblées au Ministère, rue de Valois, à l'occasion du lancement officiel des Journées du Patrimoine devant la presse. Les personnels ont ainsi pu exprimer leur colère et interpeler Frédéric Mitterrand de vive voix sur la question de la précarité au CMN. Le lendemain, à l'occasion des Journées du Patrimoine, les vacataires accompagnés de plusieurs militants des organisations syndicales, sont allés à la rencontre des visiteurs des monuments parisiens afin de les informer de « l'envers du décor » que constitue la réalité de leurs conditions d'emploi.

Enfin, un préavis de grève national a été déposé par les organisations syndicales CGT, SUD et FO pour le samedi 24 octobre dans lequel les personnels revendiquent :

- un plan de titularisation en deux ans inspiré du protocole de fin de grève de 1999 à l'échelle du CMN, pour l'ensemble des vacataires employés sur besoins permanents et exerçant les missions statutaires d'accueil et de surveillance;
- pendant la période transitoire, leur passage en CDI à temps complet sous statut de l'établissement en attendant leur titularisation ;
- la CDIsation à temps complet pour les vacataires employés sur besoins permanents et exerçant des missions CMN de billetterie/comptoir de vente.

12, rue de Louvois 75002 Paris tel. 01.40.15.51.70/71 fax 01.40.15.51.77 Mel: cgt-culture@culture.gouv.fr / Internet: www.cgt-culture.fr

Entre septembre et octobre, quatre réunions de négociation se sont tenues au Ministère en présence de représentants du cabinet, de la direction du CMN, des organisations syndicales et de plusieurs vacataires. À l'issue de ces rencontres parfois tendues, dont la dernière s'est tenue le 16 octobre, le Ministère a cédé sur la plus grande partie des revendications. Nous avons ainsi obtenu :

- la mise en place d'un plan de résorption de la précarité sur trois ans par un recrutement dit « sans concours » avec, pour 2010 et 2011, l'ouverture de 10 postes chaque année et la constitution d'une liste complémentaire. Ainsi, ce sont 20 postes à minima qui doivent être ouverts pour les deux ans à venir. Pour 2012, une nouvelle rencontre est prévue afin de mesurer les besoins restant à couvrir et le nombre de postes encore à pourvoir. De plus, ces postes seront fléchés sur les monuments parisiens ;
- pendant la période transitoire et en attendant la titularisation, les vacataires parisiens employés sur des besoins permanents sur des missions d'accueil et de surveillance, se verront proposer un CDI à temps complet. Ils seront intégrer au statut de l'établissent en groupe 1 niveau 1 avec reprise de leur ancienneté. Ces contrats prendront effet dès le 1er décembre 2009. Un courrier leur sera d'ailleurs envoyé par la direction du CMN fin octobre pour le leur signifier;
- comme tout agent permanent, les vacataires ainsi CDIsés seront intégrés au planning perpétuel ;
- enfin, le Ministère et le CMN se sont engagés à étudier la situation des vacataires des monuments des autres départements ainsi que ceux exerçant des missions de billetterie/comptoir de vente.

La détermination et la mobilisation exemplaire des personnels ont permis de gagner de réelles avancées mais nous devons rester extrêmement vigilants quant à la mise en oeuvre de toutes ces mesures.

Cette victoire, si importante soit elle, ne doit cependant pas faire oublier que le problème de la précarité est encore loin d'être totalement résolu au CMN. Concernant les vacataires en région le SNMH-CGT va demander l'ouverture de nouvelles négociations afin que ces personnels soient à leurs tours stabilisés dans les meilleurs délais en attente de leur titularisation. Quant aux vacataires billetterie/comptoir, rien n'empêche l'établissement de les CDIser sur du temps complet dès maintenant. Dans les deux cas, le SNMH-CGT saura rappeler le Ministère et le CMN à leurs engagements.

Que ce soit dans la filière jardin aujourd'hui moribonde dont une grande partie de l'effectif est composé de précaires quand l'activité n'est pas encore externalisée, les conférenciers, CAC et autre CAE, sans aucun statut et qui sont, au mieux, vacataires permanent à 105 heures, ou encore les chargés d'inventaires de la direction scientifique, autant de personnels qui sont en droit d'exiger la reconnaissance de leurs compétences et de leurs métiers.

Vacataires, contractuels et fonctionnaires.

Caissiers, vendeurs, adjoints d'accueil, jardiniers, conférenciers, chargés d'inventaire et personnels administratifs.

Tous ensemble continuons d'exiger de vrais emplois pour la Culture!

Paris le 26 octobre 2009